

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°08/AONO/C-GBO/CIPM-TBEC/2023
DU 23/03/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE SALLE DE RESTAURATION DE LA PLAGE DU SITE TOURISTIQUE DE MASSA-
IKA, DANS LA COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE
L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public du Ministère du Tourisme exercice 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction de la salle de restauration sur la plage du site touristique de Massa-Ika, dans la commune de GOBO, Département du Mayo-Danay. Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère du Tourisme.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique, bois et aluminium ;
- Plomberie ;
- L'électricité ;
- Revêtement et vitrerie ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 120 jours calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Avis

Sans objet.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 40 000 000 (Quarante Millions) de francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère du Tourisme, Exercice 2023 sur la ligne d'imputation suivante :

Ligne n° 57 23 150 01 641314

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de 800 000 (Huit cent mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Gobo dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat Général ou au Service Technique dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable au trésor public.

11. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service Interne de passation des Marchés Publics de Gobo, au plus tard le 15/04/2023, date limite de réception des offres à 13 heures et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 08/AONO/C-GBO/CIPM-TBEC/2023
DU 23/03/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE SALLE DE RESTAURATION DE LA PLAGE DU SITE TOURISTIQUE DE MASSA-
IKA, DANS LA COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE
L'EXTRÊME-NORD
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission déléguée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 15/04/2023 à 14 heures précises par la Commission Interne de passation des marchés Publics De Gobo dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Pièces Administratives

- Dossier incomplet,
- Absence de la caution de soumission,
- Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- Dossier incomplet,
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf 29 critères essentiels sur quarante-deux 42.

Offre financière :

- Offres financiers Incomplète,
- Pièce non conformes,
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Absence d'un sous-détail de prix,
- sous-détail de prix irréaliste et erroné
- Non-conformité du modèle de soumission.

14.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technique financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur 03 critères ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur 12 critères ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur 06 critères ;
- Méthodologie d'exécution sur 11 critères ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 10 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

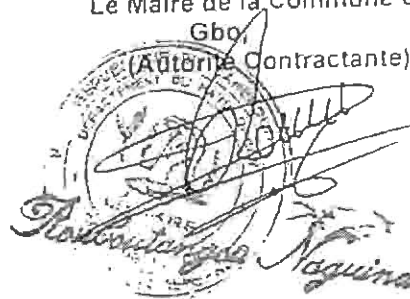
16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Gobo, au Secrétariat Général ou au Service Technique. Tel : 696 38 36 66/ 699 75 12 21.

Gobo, le 23 MARS 2023
Le Maire de la Commune de
Gobo
(Autorité Contractante)



Ampliations :

- PREFET/MD ;
- DDMINDEVEL ;
- DDMINTP/MD ;
- DDMINMAP/MD ;
- DDMINEPAT/MD ;
- ARMP/E.N. (Pour diffusion) ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.